



PRÉFET DE LA GUADELOUPE

Direction de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement de Guadeloupe

Monsieur Guy LOSBAR
Maire de la commune de PETIT-BOURG
Hôtel de Ville

97170 PETIT BOURG

Unité Police de l'Eau
Prélèvements et
Assainissement

Dossier suivi par :
Véronique ALBERT-LOREDON

Mèl : police-de-l'eau.deal-971@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 0590 99 99 93

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de
l'environnement : Lotissement les Clos de Colin sur la commune de PETIT-BOURG
Accusé de réception du dossier et de la décision du préfet

RN 2020-16
AR de B200550024
Réf. : 971-2019-00048

Basse-Terre, le 17 FEV. 2020

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par KHAN INVEST en date du 20 décembre 2019 concernant l'opération suivante :

Lotissement les Clos de Colin sur la commune de PETIT-BOURG

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que le projet est prévu dans une zone d'assainissement non collectif. Le pétitionnaire déclare (page 22 du dossier) qu'un système d'assainissement individuel pour chaque lot sera à prévoir.

Il convient de s'assurer de la faisabilité de ce type d'assainissement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation

Chef du service Ressources Naturelles

Daniel SERGENT

PJ : 1 dossier
1 copie du récépissé de déclaration